



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 34622

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les dépenses liées à la perte d'autonomie, qui concerne directement les patients atteints par la maladie d'Alzheimer ou par des maladies apparentées. Selon les données statistiques de l'office parlementaire des politiques publiques de santé (OPEPS), 78 % des coûts induits par la maladie ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Les familles en supportent 62 %, le reste 16 %, relève des conseils généraux. Autrement dit, les familles supportent en moyenne 10 000 euros par an pour les personnes en établissement et 6 000 pour les personnes vivant à domicile. Par exemple, le prix du séjour dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans l'Ain est estimé, en moyenne, à 2 600 euros par mois, soit 84 euros par jour. Le coût n'est pas la seule difficulté majeure que rencontrent les foyers dans le département de l'Ain, puisque le manque de structures spécialisées est un phénomène tout aussi inquiétant. En effet, de nombreuses familles sont dans « l'attente d'une place » en établissement. Ces deux éléments ajoutent aux sentiments de souffrance présents dans les foyers qui comptent des malades Alzheimer. Attentif à cet état des faits, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes prévues par le Gouvernement pour permettre le financement de structures, en faveur des établissements, et celui des patients, en faveur des familles.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34622

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9491

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)